

« L'assurance... Une semence pour le futur ! »

Olivier Quenneville
-Conseiller en sécurité financière-



Qui est Olivier Quenneville et son équipe ?

- BAC par cumul de certificat (Administration, finance et planification financière)
- 17 ans d'expériences
- Cabinet de services financiers multidisciplinaire :
 - Assurance-vie, invalidité et maladie grave
 - Assurance de dommage (Bâtiments, machineries, équipements...)
 - Assurance collective
 - Épargnes et investissements
 - Partenaires offrant conseils fiscaux, juridiques et légaux

Plan de la présentation

- Protection de l'héritage agricole
- Assurance-vie (temporaire, prêts, permanent)
- L'équilibre successoral
- Bien couvrir la relève
- Assurance invalidité
- Assurance maladie grave

Planifier et bien gérer votre succession

- S'entendre sur la vision à moyen et long terme
- Définir les rôles de chacun «On essaye d'éviter les conflits»
- Testament et convention entre actionnaire à jour

↓
«Élément clé d'une planification successorale efficace»

↓
«Prévoir étape de vie de l'entreprise»
(Bon fonctionnement et pérennité)

- De bonne assurance-vie, invalidité et maladie grave

Assurance-vie

L'assurance temporaire



L'assurance permanente



Services financiers Olivier Quenneville

 sfoq.ca

L'assurance temporaire

- Plusieurs choix possibles: T10 à T80
- La plus abordable des assurances-vie (à court terme)
- Couvre un besoin immédiat (court / moyen terme)
- Transformable en assurance-vie permanente, sans preuve d'assurabilité
- Renouvelable avec un taux garanti, pour la période donnée

Utilités :

- Assurance partenaire
- Assurance prêt

Services financiers Olivier Quenneville

 sfoq.ca

L'assurance prêt...

Auprès de l'institution financière ou prêteuse

- Propriétaire et bénéficiaire : L'institution prêteuse
- Aucune possibilité de transfert de police en cas de changement d'institution prêteuse (Assurabilité)
- Aucune continuité à l'expiration du prêt
- Aucun taux privilégié
- Aucune possibilité de transformation en assurance permanente
- Coût non garanti (ajustable annuellement ou par groupe d'âge)
- Capital assuré égal au solde du prêt
- Prime déductible
- CDC (Compte dividende en capital) possible dans certain cas

L'assurance prêt...

Auprès de compagnies d'assurance privée

- Propriétaire et bénéficiaire : Compagnie ou individu
- Protection flexible et adaptable (Si vous changez de prêteur, l'assurance demeure)
- Continuité de l'assurance (Prêt terminé, l'assurance se poursuit)
- Taux privilégié disponible
- Transformation en assurance permanente (si non assurable ou autres raisons)
- Renouvelable avec des coûts d'assurance garantis
- Coût garanti pour la période du terme choisi
- Capital assuré fixe ou décroissant (En fonction de l'option choisie)
- Prime déductible (avec lettre de l'institution prêteuse)
- CDC (Compte dividende en capital) possible

L'assurance permanente

- Temporaire 100 ans
- Vie entière nivelé (payable 10 ans, 15 ans, 20 ans, 65 ans et 100 ans)*
- Vie universelle (Coût TRA, coût uniforme garanti 10, 15, 20 et 100 ans)

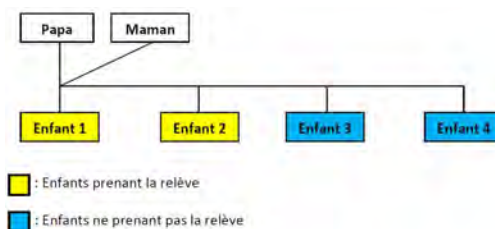
Utilités :

- Bâtir un capital et une sécurité à long terme
- Investissement de compagnie = Rendement
- Équilibre successoral, impôt au décès, +++.....(Assurance individuelle ou conjointe dernier décès)

***Attention aux produits avec valeur de rachat (On veut éviter la contamination)**

L'équilibre successoral....c'est quoi ?

Exemple :



- Transfert de parts à Enfant 1 et Enfant 2 (Gel, donation...)
- Inquiétude pour les parents..... Qu'allons-nous laisser aux enfants ne prenant pas la relève ?? Comment allons-nous le faire ?

L'équilibre successoral, c'est quoi ?.....suite

Ne vous inquiétez pas.....Faites votre possible !!

Comment peut-on l'être ?

- 1) La façon complexe : La capacité de payer de l'entreprise un montant à l'enfant ou aux enfants n'ayant pas repris l'entreprise au décès de papa et maman. (Exemple : Contracter un prêt)
- 2) La façon facile : L'assurance-vie (individuel ou conjointe dernier décès)

=

Anticipation d'une prime d'assurance «garantie» aujourd'hui pour régler un problème futur en respectant nos désirs successoraux et bénéficiez des avantages fiscaux

Prêt ou Assurance-vie.....Pour l'équilibre successorale ?

Prêt de 1M\$ à 6 %

- Sur 20 ans, ce prêt aura coûté environ 1,7M\$

Assurance-vie 1M\$ (permanente conjointe dernier décès)

- Supposons une période de paiement de 30 ans pour cette assurance-vie
- Coût annuel de cette assurance 13 000 \$
= 30 ans X 13 000 \$ = 390 000 \$ (Coût total brut pour garantir 1M\$ net pour la succession)

La relève agricole...Comment bien la protéger ?

- **Base d'assurance permanente** (Coût nivelé tel que décrit dans la section «assurance permanente»)
 - I. Pourquoi avantageux ???
- **BONNE assurance invalidité**
 - I. Couverture accident et maladie (24/24, 7 jours sur 7)
 - II. Assurance invalidité (garantie et non résiliable)

L'assurance invalidité

en faits et en statistiques...

Saviez-vous que ???

- Les accidents et les maladies font partie de la vie
- 1 personne sur 3 = invalide plus de 90 jours au moins 1 fois avant 65 ans
- La durée moyenne d'une invalidité plus de 90 jours = 2,9 années

Assurance invalidité

Couverture qui protège un individu en cas d'accident et/ou de maladies contre la perte de revenus partout dans le monde.

4 gammes de produits :

1. **Garanti et non résiliable (Canada-vie ou RBC)**
2. Renouvellement garanti (coût non garanti)
3. Crédit ou hypothécaire
4. Accident seulement

Comment déterminer la prestation mensuelle (produit garanti)

- Opter pour la prestation maximum proposée par l'assureur, qui l'aura calculé selon le revenu net avant impôts
- Un individu incorporé peut tenir compte de :
 - Son revenu d'emploi (Basé sur son T1)
 - Bénéfice net (% des parts détenues)
 - Amortissement sur les bâtiments (100%, au prorata des parts de l'actionnaire)
 - Amortissement sur les machineries (20%, au prorata des parts de l'actionnaire)
 - Majoration de 20% pour travailleur autonome.
- Si travailleur autonome, possibilité de majoration de 20 %
- Possibilité d'obtenir un rabais 15 % (membre de L'UPA)

Période d'attente (produits garantis)

- 30 jours
- 60 jours
- 90 jours
- 120 jours
- 180 jours
- 365 jours
- 730 jours



Meilleur rapport qualité / prix

Période d'indemnisation (produits garantis)

- 2 ans
- 5 ans
- 10 ans
- Jusqu'à 65 ans

Garanties offertes possibles

- Propre profession ou prolongation de la période de profession habituelle
- Invalidité résiduelle, partielle (24 mois) et partielle prolongée (Jusqu'à 65 ans)
- Coût de la vie (2 % à 10 %)
- Option d'assurabilité future
- Rattrapage (à la 180^e journée)
- Indemnisation 1^{er} jour en cas d'accident
- Rente viagère en cas d'accident / Rente viagère décroissante en cas de maladie
- Mort et mutilation accidentelle
- Remboursement des primes (% en fonction de la compagnie)
- Professionnel de la santé (VIH, Hépatite B et C) – Inclus (Pour les professions en santé)

Maladie grave

- Temporaire 10, 20 et 75 ans
- Temporaire 100 ans (payable 10, 15, 20 et 100 ans)

Utilités :

- Concept en propriété partagée
- Protection d'une personne-clé
- Rachat de parts, +++.

Maladie grave

L'assurance maladie grave c'est...

- Protection en cas de maladie grave (maximum 25 maladies).
- Remboursement des primes en cas de décès de l'assuré.
- Remboursement des primes à 100%, au personnel libre d'impôt.
- Aucune perte monétaire possible.

L'assurance maladie grave en propriété partagée

- Protection pour personne-clé et actionnaire
- Solide protection en cas de perte de revenu
- Fidélisation des collaborateurs essentiels de l'entreprise (plan de rétention)
- L'entreprise acquitte la prime de protection de base et du remboursement des primes au décès
- L'employé-clé ou l'actionnaire acquitte la prime du remboursement des primes à la résiliation
- Importance des documents légaux (entente de copropriété et résolution)

Merci !

